

matériels, les 65 p. 100 restants. Lorsqu'on calcule le coût moyen pour tout le parc automobile canadien, on obtient une économie potentielle de plus de 100 millions de dollars par an pour le Canada.

Par conséquent, la motion du député de Crowfoot (M. Malone) mérite notre appui et devrait être adoptée.

[Français]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais dire quelques mots seulement sur cette motion proposée par le député de Crowfoot (M. Malone). Je suis fortement en faveur de cette motion et je crois bien que tous les autres députés à la Chambre sont du même avis.

[Traduction]

Je m'asseoirai avant que mon temps de parole soit écoulé pour que cette motion soit adoptée. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) nous a rappelé que son collègue de Crowfoot (M. Malone) travaille depuis six ou sept ans sur ce dossier. Il a écrit partout et fait toutes les démarches que doit faire un bon député en pareilles circonstances. Par modestie, il n'oserait dire que son idée lui a été volée par le ministère et qu'elle a été annoncée comme une initiative du ministre des Transports (M. Crosbie) qui voudra certes rétablir les faits en reconnaissant que le député de Crowfoot est bien l'auteur de cette mesure qui s'inscrit dans la plus belle tradition des initiatives parlementaires.

Ce serait une joie d'être député si nous pouvions toujours avoir la même collaboration des intervenants d'aujourd'hui, notamment les députés de Crowfoot, de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), de Papineau (M. Ouellet), d'Edmonton-Est (M. Lesick), de St. Catharines (M. Reid) et de Saskatoon-Est.

J'espère que le député de Crowfoot s'intéressera maintenant au port de la ceinture de sécurité avec baudrier si nous convenons tous qu'il est de plus en plus démontré que les ceintures de sécurité ventrales ne suffisent pas. S'il travaille à faire avancer ce projet avec autant de ténacité, espérons que très bientôt le ministère obligera les fabricants à installer de telles ceintures dans les véhicules automobiles. Il vaudrait mieux, semble-t-il, ne pas attacher un enfant du tout que de lui faire porter une ceinture sans baudrier. Si c'est vrai, il faut espérer que le port du baudrier devienne obligatoire.

Le député d'Edmonton-Est nous a dit qu'il y avait chaque année environ 700 000 accidents auxquels sont mêlés des automobilistes, des piétons et des cyclistes. Ces collisions, que nous appelons à tort des accidents, enlèvent environ 4 000 vies humaines et occasionnent plus de 200 000 blessures par année. Comme elles surviennent souvent parce qu'on n'a pas vu un autre véhicule, la motion d'aujourd'hui a encore plus de poids.

On a bien expliqué aussi que le ministère des Transports prépare un projet de réglementation visant à exiger l'installation de phares qui s'allument automatiquement le jour dans toutes les voitures, les autobus et les camions neufs à compter

de 1990. Si l'on avait pris une telle décision il y sept ans quand le député de Crowfoot a commencé cette campagne, combien de pertes humaines et d'accidents aurions-nous pu éviter?

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques paroles à l'appui de la motion et je n'ai pas l'intention du tout de parler pour le reste du temps.

Je voudrais simplement m'associer avec tous les députés de la Chambre et féliciter le député de Crowfoot (M. Malone) de son initiative. Étant un de ceux qui ont adopté cette pratique il y a déjà plusieurs années, mes phares sont allumés quand je voyage avec mon auto, je pense que cette pratique est absolument essentielle. Au point de vue sécurité, c'est une bonne idée. Je félicite le député et le gouvernement d'avoir mis de l'avant cette proposition qui, je le comprends, l'an prochain, je pense sera obligatoire pour les véhicules construits et vendus au Canada.

[Traduction]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Malone est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour rappeler à la Chambre que demain sera un jour désigné.

Vous verrez, par ailleurs, que la Chambre consent à l'unanimité à la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre,

le jeudi 12 mars 1987, à 16 h 45, le Président interrompe les travaux alors en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes de l'étude des projets de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt, et C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio; toutefois, au plus tard à 15 h 45, le gouvernement procède à l'appel de l'ordre portant reprise du débat ajourné sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-3;

Et que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 12 mars 1987, elle demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 16 mars 1987.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion que présente le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)